

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**SEANCE D'INFORMATION DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LA MINUSMA**

oooooooooooooooooooooooo

**DECLARATION DE
SON EXCELLENCE ALCIDE DJEDJE
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA CÔTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, le 14 juin 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général Adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali.

Elle salue également l'engagement personnel de M. Antonio GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU, à œuvrer pour le règlement définitif de la crise malienne, comme en témoigne sa visite des 29 et 30 mai 2018, qui lui a permis d'échanger avec toutes parties prenantes sur les défis à relever en vue de l'avènement de la paix et de la stabilité au Mali.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire se réjouit des progrès encourageants réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui demeure le cadre approprié de toutes les initiatives actuelles pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays.

Ma délégation exhorte donc toutes les parties prenantes à s'approprier la Feuille de route adoptée le 22 mars 2018, en vue de la mise en œuvre diligente des actions prioritaires définies par le « Comité de suivi de l'Accord », conformément aux recommandations de la Résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité.

Dans cette dynamique, l'élection présidentielle du 29 juillet 2018 constitue une étape importante dans le règlement de la crise au Mali.

Mon pays appelle, à cet égard, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) à s'investir dans la sécurisation de cette élection, à travers un appui technique et logistique aux Forces armées maliennes, ainsi que dans le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire.

Monsieur le Président,

La situation sécuritaire demeure préoccupante dans certaines régions du Mali, en raison de la persistance des attaques asymétriques des groupes terroristes contre les civils et les camps de la MINUSMA, ainsi que des violences communautaires dans le Centre du pays.

Aussi, ma délégation invite la Communauté internationale à doter la MINUSMA des capacités logistiques nécessaires à la prévention des attaques et à la protection des convois, notamment des équipements d'alerte précoce et des véhicules blindés de transport de troupes, ainsi que des hélicoptères pour les évacuations médicales et sanitaires.

En outre, le déploiement de « multiplicateurs de Forces » renforcerait les capacités de la MINUSMA et lui permettrait d'assurer une meilleure protection des personnels onusiens et des civils.

S'agissant de la protection des civils, notamment dans le Centre du pays en proie à des violences intercommunautaires, il est impérieux de déployer des unités de police des Nations Unies et de renforcer les capacités de la police locale, afin de restaurer l'autorité de l'État malien.

Par ailleurs, en ce qui concerne la situation humanitaire, également source de préoccupations, la Côte d'Ivoire note avec regret que le Plan d'urgence humanitaire au titre de l'année 2018, évalué à 263 millions de dollars, n'ait été financé qu'à hauteur de 24%.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire salue les efforts en cours pour l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel, conformément à la Résolution 2391 (2017).

Le partenariat renforcé entre la MINUSMA et la Force Conjointe du G5 Sahel, ainsi qu'une plus grande coordination avec l'ensemble des Forces présentes sur le territoire malien, en l'occurrence la Force Barkhane, les Forces Armées Maliennes et la Mission de formation de l'Union européenne, constitueront un atout précieux dans la lutte contre le terrorisme.

Il importe également de poursuivre le renforcement des capacités des Forces Armées Maliennes afin de permettre au Gouvernement de s'approprier, de façon progressive et irréversible, la sécurité du territoire et des populations civiles.

Monsieur le Président,

Ma délégation félicite Madame Ellen Margrethe Løj, pour le remarquable travail effectué, à la tête d'une équipe indépendante, dans le cadre de la revue stratégique de la MINUSMA.

La justesse des conclusions et la pertinence de ses propositions laissent augurer d'une meilleure prise en compte du contexte politique et sécuritaire actuel au Mali dans le cadre du renouvellement du mandat de la MINUSMA.

La Côte d'Ivoire est d'avis avec les experts de l'équipe indépendante, que la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée constitue un enjeu de sécurité régionale, qui nécessite une approche globale coordonnée.

Mon pays adhère donc à la proposition d'un « Pacte pour la Paix » entre le Gouvernement malien, le Conseil de sécurité, les Nations Unies et les partenaires internationaux.

Monsieur le Président,

Pour terminer, la Côte d'Ivoire soutient la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies en faveur du renouvellement du mandat de la MINUSMA. Elle exhorte toutes les parties prenantes maliennes à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, en vue d'un règlement définitif de la crise au Mali.

Je vous remercie.